CSDEPJ-P-179

# Mémoire

# Commission spéciale sur les droits des enfants et la Protection de la jeunesse

**Décembre 2019**

**Pour information : Janie Bergeron, coordonnatrice du ROEQ**

**Regroupement des organismes ESPACE du Québec**
157, rue des Chênes Ouest, bureau 218
Québec, QC, G1L 1K6
418 667-7070

inforoeq@espacesansviolence.org
www.espacesansviolence.org

## PRÉAMBULE

Pour que toujours plus d'enfants puissent vivre une enfance en sécurité et sans violence, le Regroupement des organismes du Québec (ROEQ) vise à renforcer les organismes ESPACE du Québec et les soutenir dans leurs actions vouées à prévenir la violence faite aux enfants. Il regroupe et accrédite les organismes ESPACE au Québec et s'assure du respect des valeurs, des principes et de l'analyse qui doivent sous-tendre les actions d'ESPACE. Le ROEQ réunit dix organismes communautaires autonomes, répartis dans neuf régions administratives (la liste se trouve en annexe).

Le ROEQ voit à maintenir un programme éducatif de qualité qui répond aux besoins des enfants et des adultes du Québec ainsi qu'aux exigences des milieux de vie des enfants en matière de prévention de toutes les formes de violence. Il travaille à développer les outils de prévention et de promotion d'ESPACE, de son programme et des organismes.

Le ROEQ demeure au fait de l'actualité et des développements touchant de près son champ d'action, appuie des actions communautaires en lien avec sa mission et représente ESPACE auprès des instances gouvernementales.

Le champ d'action des organismes ESPACE se situe en prévention de toutes les formes de violence faites aux enfants. Qu'on parle d'intimidation, de négligence, de violence sexuelle, psychologique, verbale, physique ou d'exposition à la violence conjugale, les organismes ESPACE et leur regroupement agissent dans les milieux de vie (scolaire, de garde ou autres) pour donner aux enfants les moyens de se protéger, mais aussi, et grandement, pour sensibiliser les adultes à leur rôle en prévention et les outiller à venir en aide aux enfants.

## ESPACE SUR LE TERRAIN

Les organismes ESPACE travaillent auprès des enfants de 3 à 12 ans et des adultes de leur entourage (parents, enseignantes-enseignants, personnel éducatif, citoyennes-citoyens, etc.). ESPACE privilégie une approche par milieu de vie, par exemple une école ou un milieu de garde, en tentant de sensibiliser l'ensemble des adultes et des enfants qui s'y retrouvent pour créer des réseaux d'entraide. ESPACE contribue ainsi à créer un environnement plus sécuritaire pour les enfants et beaucoup moins attirant pour d'éventuels agresseurs. La démarche d'ESPACE vise l'appropriation du pouvoir (empowerment) sur soi-même, son environnement et sa réalité.

ESPACE propose une approche novatrice de la prévention adaptée aux enfants. Grâce à son programme éducatif, les enfants apprennent à reconnaître la violence, peu importe la forme qu'elle prend, et ils acquièrent des moyens concrets pour réagir. L'action d'ESPACE favorise le développement d'habiletés de communication et de coopération, tant chez les enfants que chez les adultes qui les entourent. Suite au soutien d'ESPACE dans un milieu, les enfants sont moins vulnérables à la violence parce qu'ils ont appris à se protéger et à développer des comportements sains et sécuritaires.

L'efficacité des ateliers ESPACE pour enfants et pour adultes a été prouvée scientifiquement et, suite aux recherches de Martine Hébert, PhD, les résultats ont fait l'objet de plusieurs publications scientifiques dans des revues et lors de congrès, au Québec et ailleurs.

Au 31 mars 2019, **439 720 enfants** et **110 353 adultes** ont participé aux ateliers ESPACE.

## UNE EXPERTISE RECONNUE

Au fil des ans, le ROEQ a été récipiendaire de plusieurs prix :

- Droits et Libertés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- Prix de la Fondation Marie-Vincent;
- Prix d'excellence Persillier-Lachapelle en Prévention-promotion de la santé et du bien-être, remis par le Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Prix annuel Desjardins de l'Éducation.

Le ROEQ est également accrédité par l'International Center for Assault Prevention (ICAP) qui est situé au New Jersey en tant que Regional Training Center pour le Québec.

Fort de ses 30 années d'expérience dans le domaine de la prévention en milieu scolaire et de garde, le ROEQ vous partage sa vision et ses préoccupations en lien avec le respect des droits des enfants ainsi que la Protection de la jeunesse.

## LE RESPECT DES DROITS DES ENFANTS

Le ROEQ et ses membres se sont donné comme mission de promouvoir et de défendre les droits des enfants. Nous estimons que le gouvernement doit respecter ses engagements pour concrétiser le respect des droits énoncés dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.* L'article 26 de la *Convention des Nations Unies relative* aux droits de l'enfant stipule que « les États partis reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. » Pourtant, depuis quelques années, le gouvernement québécois a effectué de nombreuses coupures budgétaires qui ont eu un impact direct sur les services à la population et aux enfants. Par ailleurs, la pauvreté de nombreuses familles fait en sorte que les ménages québécois ont de plus en plus de difficultés à répondre à leurs besoins de base. Dans ce contexte, les enfants sont directement touchés par les choix politiques entraînant la diminution de l'accessibilité des services, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection de la jeunesse et une augmentation des enfants vivant en contexte de pauvreté.

Les coupures budgétaires imposées aux directions de la Protection de la jeunesse (DPJ) ont aussi été vivement dénoncées en rappelant les conséquences sur les enfants ayant besoin de protection. Les intervenantes et intervenants des DPJ disent que ce sont leurs moyens pour intervenir auprès des enfants, qui sont coupés. Cette situation fait en sorte qu'elles et qu'ils

estiment ne plus être en mesure de donner des services d'une même qualité qu'auparavant[1]. Les Directions de la Protection de la jeunesse (DPJ) du Québec ont demandé au gouvernement du Québec de « continuer à placer les enfants au sommet des priorités ».[2] Nous croyons fermement que le gouvernement québécois doit investir davantage dans la Protection de la jeunesse pour que les droits des enfants soient respectés tels que mentionnés dans nos Chartes. Nous insistons aussi sur le fait qu'il est impératif que les intervenantes et intervenants de la Protection de la jeunesse soient mieux formés concernant la problématique de la violence conjugale, par exemple. De plus, le ROEQ et ses membres se questionnent sur la vision, l'opinion ainsi que sur la compréhension qu'a la population concernant le rôle de la Protection de la jeunesse et ses services. Le gouvernement québécois doit prendre les moyens nécessaires afin de comprendre pourquoi la population ne signale pas à la Protection de la jeunesse lorsque la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis. Par la suite, une campagne de sensibilisation devrait être mise en place pour inciter la population à mieux comprendre leur rôle social et leur responsabilité quant à la protection des enfants.

## LE MANQUE DE SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL OFFERT AUX ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AU RÉSEAU PUBLIC, UNE ENTRAVE À LA DÉFENSE DES DROITS DES ENFANTS

Au Québec, des groupes de citoyennes et de citoyens ont créé des organisations non gouvernementales pour répondre à différents besoins présents dans les communautés, ce sont des organismes d'action communautaire autonome.

Le gouvernement du Québec par sa *Politique de reconnaissance de l'action communautaire* reconnaît l'apport essentiel des organismes communautaires qui offrent une multitude de services et d'activités, notamment en santé et services sociaux. Malheureusement, ayant vécu de nombreuses coupures budgétaires imposées par le gouvernement, le réseau public de santé et de services sociaux n'est plus en mesure de répondre adéquatement aux besoins de la population et réfère continuellement la population aux organismes communautaires ou au secteur privé pour répondre à leurs besoins.

La plupart des organismes communautaires reçoivent un financement gouvernemental. Néanmoins, ce financement n'est pas à la hauteur des besoins et laisse les organismes dans la précarité. Pourtant, les organismes d'action communautaire autonome sont l'un des principaux outils que les citoyennes et citoyens se sont donnés pour faire respecter les droits sociaux. D'ailleurs, au Québec, en matière de prévention de la violence faite aux enfants, la population a la chance de pouvoir compter sur l'expertise unique des organismes communautaires ESPACE et du ROEQ. Notre intervention est l'une des seules à aborder directement le thème de la violence faite aux enfants sous toutes ses formes, dès leur plus jeune âge et nous basons nos activités sur

[1] https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/685721/dpj-bilan-annuel-besoins, consulté le 11 novembre 2018.

[2] Ibid

les droits des enfants. Malheureusement, dû au sous-financement gouvernemental, les organismes communautaires ESPACE ne rejoignent que 5 à 10% de leur territoire et de nombreuses régions ne disposent pas d'organismes ESPACE pour travailler à la prévention de la violence faite aux enfants.

Pour faire respecter les droits des enfants, le gouvernement devrait reconnaître et valoriser les expertises développées et mieux soutenir financièrement la mission des organismes communautaires autonomes comme le ROEQ et les groupes ESPACE. Il y a des organismes en place prêts à passer à l'action et cette action ferait une différence concrète très rapidement dans la vie des personnes. Nous tenons également à rappeler que « l'État doit prendre toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour protéger l'enfant contre toute forme de violence. Ces mesures de protection doivent comprendre l'établissement de programmes sociaux visant différentes formes de prévention. » (Article 19, *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, 1989). Par conséquent, nous demandons que le gouvernement investisse davantage en matière d'éducation, de santé et de Protection de la jeunesse ainsi que dans le soutien financier des organismes communautaires qui contribuent au bien-être des enfants.

À titre de réflexion, où en serions-nous aujourd'hui si les organismes ESPACE et leur regroupement avaient été mieux soutenus financièrement et avaient ainsi réussi à se consolider? Combien d'enfants de plus auraient été outillés pour faire face à la violence? Combien d'enfants auraient échappé à la violence? Combien n'auraient pas eu à subir les conséquences de la violence et auraient su où aller chercher de l'aide?

**Exposition à la violence conjugale**

Au Québec, 25% des enfants ont été exposés à la violence conjugale (physique, psychologique ou verbale) dans la dernière année. La violence conjugale agit sur plusieurs des déterminants sociaux de la santé, notamment les conditions de vie particulièrement stressantes qui affectent le sentiment de sécurité et de bien-être, et qui compromettent le développement optimal des enfants et des adolescents.[3]

Les enfants exposés à la violence conjugale sont plus susceptibles de présenter un ensemble de séquelles affectant leur fonctionnement et pouvant perdurer à l'âge adulte, en comparaison à des enfants qui n'y sont pas exposés (somatisation liée à l'anxiété, problème de comportement, symptômes de stress post-traumatique, rendements cognitifs et scolaires plus faibles, tristesse et dépression, hyperactivité et problèmes d'attention, plus à risque de vivre d'autres formes de mauvais traitements, dont l'abus physique et l'agression sexuelle).[4]

Par ailleurs, quelques intervenantes et intervenants des services publics québécois (CISSS et CIUSSS) peuvent parfois offrir un suivi psychosocial aux enfants exposés à la violence conjugale.

[3] Rapport québécois sur la violence et la santé, Institut national de santé publique du Québec, 2018

[4] Trousse Média sur la violence conjugale, Institut nation de la santé publique https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/consequences#enfants

Toutefois, ces services sont nettement insuffisants. Dans le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, le gouvernement du Québec reconnaît l'apport des différentes organisations offrant des services aux enfants exposés à la violence conjugale et bonifie légèrement le financement qu'il leur octroie. Pourtant, le gouvernement devrait investir davantage puisque selon le bilan 2015-2016 des Directions de la Protection de la jeunesse du Québec, l'exposition à la violence conjugale et familiale est la forme de mauvais traitements psychologiques la plus signalée (51,8 %).[5]

**Intimidation**

Au Québec, l'intimidation est une forme de violence fréquente dans les écoles. Les enfants qui commettent des actes d'intimidation se servent de l'agressivité et du contrôle pour conserver une position de pouvoir par rapport à leur victime. Avec le temps, le déséquilibre de pouvoir dans la relation et sa dynamique se renforce. La victime devient piégée dans une relation de violence. Ce problème peut aussi survenir entre des groupes d'enfants.

47 % des parents canadiens déclarent avoir un enfant qui a été victime d'intimidation (Molcho et al., 2009; Vaillancourt et al., 2010). Pendant les années scolaires en particulier, l'intimidation est l'une des expressions les plus courantes de la violence dans le contexte des pairs (Menesini et Salmivalli, 2017).[6]

Bien que le Gouvernement du Québec se soit doté du *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*, et a adopté une loi, on constate que les mesures sont insuffisantes pour voir de réels changements dans les comportements des jeunes, notamment en matière de cyberintimidation. En effet, *l'Enquête sur la violence dans les écoles québécoise*s signale que les élèves de 4e, 5e et 6e année des écoles primaires ont mentionné recevoir plus d'insultes et de messages humiliants par texto en 2017 comparativement à 2013.[7]

La violence en contexte scolaire engendre de nombreuses conséquences sur la santé des enfants. Celle-ci provoque généralement une grande détresse psychologique pouvant entraîner l'anxiété, des troubles du sommeil ou d'autres troubles physiologiques ainsi que des pensées et comportements suicidaires. D'autres conséquences telles que la diminution de l'estime de soi, la colère, l'irritabilité et les difficultés d'intégration sociale se remarquent fréquemment chez les enfants. Ainsi, la violence à l'école peut nuire à la réussite scolaire et en atténuer les bénéfices pour la santé physique et mentale.[8] Il reste énormément de travail à faire.

---

[5] « Les mauvais traitements psychologiques, un mal silencieux », Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux 2016

[6] « Aperçu des approches de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation, Sécurité publique Canada, https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2018-ddrss-bllyng-cybrbllyng/index-fr.aspx

[7] Beaumont Claire «Enquête sur la violence dans les écoles québécoises», rapportée par http://impactcampus.ca/actualites/violence-ecoles-resultats-encourageants/, consulté le 12 novembre2018.

[8] Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, La prévention de la violence au Québec – une responsabilité individuelle et collective – Rapport du directeur de santé publique, 2018, p.40

**Violence sexuelle**

En 2013, selon les services de police, les jeunes de moins de 18 ans représentent les deux tiers (66 %) de toutes les victimes d'infractions sexuelles (incluant les agressions sexuelles et les autres infractions d'ordre sexuel comme le leurre d'enfants). Parmi elles, le nombre d'infractions enregistrées était trois fois et demi plus élevé chez les filles que chez les garçons. De plus, dans près de neuf cas sur dix, les victimes âgées de moins de 18 ans connaissaient leurs agresseurs, dont plus du tiers étaient un membre de la famille immédiate ou élargie.

Lorsqu'elle est vécue dans l'enfance, l'agression sexuelle peut entraver l'adaptation sociale des victimes à court et à long terme, étant donné qu'il s'agit d'une période de développement durant laquelle l'enfant est appelé à construire son sentiment de sécurité ainsi que sa vision du monde et de ses relations. Peu importe l'âge auquel l'agression sexuelle est subie, celle-ci est susceptible d'avoir des conséquences physiques, mais surtout psychologiques chez les victimes. (Par exemple : blessures physiques, état de stress post-traumatique, anxiété, troubles alimentaires, isolement, retards développementaux, automutilation, comportements sexuels à risque, problème d'adaptation.)

Outre les conséquences immédiates sur la santé, les agressions sexuelles peuvent aussi avoir des répercussions sur l'éducation, l'emploi et la condition économique des personnes qui en ont été victimes, tout comme sur leur famille, leurs milieux de vie (ex. : école, travail), les communautés et l'ensemble de la société.[9]

## POURQUOI OFFRIR ESPACE DANS LES MILIEUX ÉDUCATIFS?

Pour que les enfants puissent vivre une enfance en sécurité et sans violence. Pour qu'ils puissent vivre des réussites, et faire des apprentissages ESPACE contribue à :

- Renforcer leur estime personnelle, en apprenant qu'ils ont des droits et ont la capacité de les faire respecter pour leur permettre d'adopter des comportements sains et sécuritaires.
- Apprendre à rechercher des solutions pour résoudre des problèmes auxquels ils sont confrontés que ce soit avec l'aide d'autres enfants ou d'adultes.
- Résoudre des problèmes en utilisant des stratégies d'affirmation de soi comme dire non ou encore demander de l'aide d'amis ou d'adulte.
- S'affirmer, savoir mettre ses limites et les faire respecter tout en respectant celles des autres.
- Développer leur autonomie pour arriver à trouver leur propre solution et développer leur empowerment.
- Avoir des relations sociales de qualité, apprendre à communiquer et à coopérer avec les personnes de leur entourage.

[9] Ibid, p.26 et p.28

Pour que les adultes autour d'eux : parents, personnel scolaire et de milieu de garde soient en mesure de poursuivre le travail de prévention et de bien supporter les enfants qui demandent leur aide afin de leur permettre d'évoluer dans un environnement sécuritaire.

## NOS RECOMMANDATIONS

**Le ROEQ et ses membres exigent** :

- Que le gouvernement investisse davantage dans les services publics notamment en matière d'éducation, de santé et de Protection de la jeunesse.

- Que le gouvernement offre un meilleur soutien financier aux organismes communautaires qui contribuent au bien-être des enfants.

- Que le gouvernement « favorise l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger les enfants contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être » (Article 17, *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, 1989).

- Que le gouvernement investisse dans la Protection de la jeunesse pour que les droits des enfants soient respectés tels que mentionnés dans nos Chartes et assure une meilleure formation des intervenantes et intervenants à la problématique de violence conjugale.

- Que le gouvernement prenne les moyens afin de comprendre pourquoi la population ne signale pas à la Protection de la jeunesse lors que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis, suivi d'une campagne de sensibilisation au rôle et responsabilités des adultes entourant les enfants.

- Que le gouvernement mette en place des mesures facilitant la collaboration entre les intervenantes et intervenants concernées par un même enfant ou une même famille.

## CONCLUSION

À la lecture de ce mémoire, vous comprendrez que le Regroupement des organismes ESPACE du Québec (ROEQ) se sent pleinement concerné par les droits des enfants. Les droits des enfants sont notre raison d'être, notre engagement quotidien, par lequel offrir la chance aux enfants de vivre une enfance en sécurité et sans violence prend tout son sens. C'est pourquoi le ROEQ souhaite que le gouvernement québécois respecte et protège mieux les droits des enfants, car les enfants sont des citoyennes et des citoyens à part entière, qui ne sont pas que l'avenir de la société, mais son présent aussi.

# Annexes

## MEMBRES DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUÉBEC

## LES COÛTS DE LA NON-PRÉVENTION

**« Les économies potentielles découlant des programmes de prévention peuvent devenir extrêmement importantes lorsqu'il s'agit de réduire les coûts immenses associés aux troubles mentaux et aux maladies mentales. Étant donné qu'un grand nombre de ces problèmes font leur apparition à l'enfance ou à l'adolescence, la promotion de la santé mentale, la prévention et l'intervention précoce sont considérées comme des secteurs d'investissement clé** *(Knapp et al., 2011; ICIS, 2015; Lesage, 2017 dans CSMC, 2017a)*, **tant du point de vue de la prévention du crime que de la santé publique. »**
*Sécurité publique Canada, Gouvernement du Canada, Prévention du crime - Résumé de recherche 2017-H01-CP - Santé mentale, maladie mentale et criminalité chez les jeunes, site https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2017-h01-cp/index-fr.aspx*, consulté le 23 avril 2018.

**« La prévention représente un choix rentable pour assurer le développement optimal des personnes, des communautés et de la société dans son ensemble. Elle permet de maintenir la population en santé et active, d'une part, et d'éviter que des problèmes physiques, mentaux et psychosociaux se manifestent, d'autre part. La prévention contribue à l'essor social et économique du Québec. En ce sens, elle ne représente pas une dépense, mais bien un investissement au profit des générations actuelles et futures. »** *Politique gouvernementale de prévention en santé, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, octobre 2016, page 1*.

**« Chaque 1$ investi dans la santé et le développement de la petite enfance permet d'économiser jusqu'à 9$ en services de santé, sociaux et judiciaires. »**
*Administrateur en chef de la santé publique, 2009; Grunewald et Rolnick, 2006. Cité dans la Politique gouvernementale de prévention en santé, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, octobre 2016, page 19.*

**« Chaque dollar investi en prévention en fait économiser trois durant les trois premières années de vie de l'enfant, sans compter les effets à long terme. Une première condition est donc d'investir ce fameux dollar qui rapportera des dividendes plus tard. »**
*Camil Bouchard, Président du groupe de travail sur les jeunes « Un Québec fou de ses enfants » dans Développement social, vol. 3, no. 5, janvier 2003, page 10.*

## LES TRAUMAS

**« Les traumas interpersonnels interfèrent avec la formation de la personnalité, minant la capacité d'être en relation »** *- (Herman, 1992)*

**« Une personne sur trois a vécu au moins une forme de maltraitance au cours de son enfance. Ces personnes se retrouvent inévitablement dans tous les services (juridiques, soins de santé, services publics, protection de la jeunesse…). Ces services sont surchargés, d'où l'importance de miser sur la prévention : « Il est plus facile de construire des enfants forts que de réparer des hommes brisés » -** *(Frederick Douglass)*